



Courrier reçu le :

30 MAI 2023

LAMBALLE ARMOR

MAIRIE DE LAMBALLE-ARMOR
Monsieur Le Maire
5 RUE SIMONE VEIL
BP 90242
22402 LAMBALLE-ARMOR Cedex

A Saint-Brieuc, le 17 mai 2023

Service études/aménagement
Affaire suivie par Hélène LE PAJOLEC
Tél. : 02.96.78.62.00
Mail : helene.lepajolec@cotesdarmor.cci.fr

Objet : Projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et instauration du droit de préemption sur les fonds de commerce, baux commerciaux, artisanaux sur la commune de Lamballe-Armor

Vos ref : Katell NICOLAS

Monsieur Le Maire,

Nous avons bien reçu vos différents documents en lien avec le projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité :

- Projet de délibération de votre conseil municipal,
- Rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre.

Après une lecture attentive des différents éléments, nous relevons dans votre projet de délibération la phrase « AUTORISE l'instauration à l'intérieur de ces périmètres ». L'utilisation du pluriel pour « ces périmètres » porte à confusion et nous interroge sur le fait qu'un seul périmètre soit réellement mis en place. Il serait ainsi préférable de modifier la délibération pour plus de clarté.

Par ailleurs, votre courrier ainsi que le projet de délibération font mention d'un plan annexé qui ne nous a pas été transmis.

Aussi, la CCI des Côtes d'Armor émet un avis favorable à la délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ainsi qu'à l'instauration de l'outil de droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, commerciaux et baux commerciaux sur ce périmètre, sous réserve que le périmètre concerné corresponde à celui présenté dans le rapport d'analyse et dans le projet de délibération.

Nous vous remercions par avance pour la prise en compte de nos observations,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

Jean-Claude BALANANT

